

Acquisition en VEFA – Liste des pièces à fournir

<u>Etat-civil</u>	<u>Bien acquis</u>
- <u>Personnes physiques</u> ☐ CNI ou passeport en cours de validité ☐ RIB signé au verso par le(s) titulaire(s) du compte ☐ Copie du contrat de PACS (si pacsés) ☐ Copie du contrat de mariage et/ou du changement de régime matrimonial (si mariés) ☐ Copie du jugement de divorce (si divorce déjà prononcé) ☐ Copie de l'ordonnance de non-conciliation (si en cours de divorce) - <u>Personnes morales</u> ☐ KBis de moins de 3 mois ☐ Statuts certifiés conformes à l'original ☐ Désignation du gérant ☐ RIB de la société signé au verso par le gérant	☐ Coordonnées du Notaire en charge du programme ☐ Copie du contrat de réservation ☐ Le cas échéant, copie du projet notifié et de ses annexes